



MARCHÉ AUX JEUX ET JOUETS *d'Occasion*

ANIMATIONS DE NOËL - PHOTOS AVEC LE PÈRE NOËL - STAND FUROSHIKI



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglo



RÈGLEMENT & INSCRIPTION

Article 1 La CAACL organise son grand Marché aux Jouets et Jeux d'occasion le samedi 11 décembre 2021 de 14h à 19h.

Article 2 Les objectifs de ce marché sont les suivants :

- La valorisation du réemploi : stop au gaspillage, réduction des déchets en donnant une seconde vie aux jouets
- L'échange, le partage et la solidarité entre citoyens en faisant des dons aux associations du territoire qui œuvre dans le social
- Mise en place d'opérations permettant une « autre » façon de consommer : pratique, économique et écologique.

Article 3 L'inscription à partir du mercredi 17 novembre jusqu'au lundi 6 décembre 2021. Le formulaire d'inscription sous forme d'un lien (Microsoft forms) est disponible sur le site www.cacl-guyane.fr - et sur les réseaux sociaux (fb CAACL)- ou à demander par téléphone au 05 94 28 91 07 ou 06 94 40 87 99 - Par mail à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr.

Article 4 Ce marché est exclusivement réservé aux particuliers majeurs, aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et aux associations ayant une activité de réemploi, réutilisation et réparation.

Article 5 En bénéficiant d'un espace de vente gratuitement, il est demandé par solidarité de faire un don d'au moins un jouet à une association caritative. La CAACL se charge de redistribuer les dons aux associations caritatives du territoire.

Article 6 Pourront être proposés à la vente : jeux, jouets, livres d'occasion et autres objets issus du dispositif 3R (Réemploi, Réutilisation et Réparation). Les articles proposés devront être propres et en bon état. Les jeux et jouets fonctionnant sur batterie devront être présentés avec leur batterie chargée. Les exposants devront avoir auprès d'eux des piles rechargeables (dans la mesure du possible) nécessaires au fonctionnement des jeux et jouets à piles afin que les acheteurs potentiels puissent tester leur bon fonctionnement. Les jeux de société et puzzles devront être présentés complets, avec la règle du jeu.

Article 7 L'installation se fera de 13h à 14h pour faciliter le bon déroulement de la manifestation à 14 heures

Article 8 Le nombre d'exposants est limité à 30 par les organisateurs afin de garantir la bonne tenue du marché.

Article 9 Le prix des articles vendus par les exposants sera fixé par eux - même. Avec leur inscription, les exposants ont acquis une autorisation exceptionnelle de participer au Marché aux jouets d'occasion, c'est à dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés dans le but d'une revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 10 Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités quant à la qualité de conservation et au contenu des articles vendus par les exposants.

Article 11 Les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la vente tout objet, jouet, jeu ou ouvrage contraire à l'esprit du Marché.

Article 12 Les exposants s'engagent à respecter les gestes barrières, à porter un masque pendant la durée du marché et à maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre l'éventuel client et lui-même.

Article 13 Il est demandé aux participants de laisser site en bon état de propreté en utilisant les bacs mis à disposition pour les éventuels déchets produits.

Article 14 Il est demandé aux participants un pass sanitaire pour accéder au lieu de la manifestation